

**À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, AU 101, CHEMIN VICTORIA OUEST, SCOTSTOWN, LE MARDI 5 AOÛT 2025 À 19 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

Les membres du conseil suivants :

La conseillère siège no 3, Madame Nadine Pesant, présente  
La conseillère siège no 4, Madame Marjolaine Guillemette, présente  
Le conseiller siège no. 5, Monsieur Martin Valcourt, présent  
La conseillère siège no 6, Madame Sonia Cloutier, présente

Les sièges no. 1 et 2 sont vacants.

Absent : Monsieur Marc-Olivier Désilets, Maire

Sous la présidence de Madame Nadine Pesant, Conseillère.

Assiste également à la séance, Madame Monique Polard, directrice générale.

Le quorum est constaté.

-----  
**ORDRE DU JOUR**

- 1. Ouverture de la séance et vérification du quorum**
- 2. Adoption de l'ordre du jour (résolution)**
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2025 (résolution)**
- 4. Période de questions : sujets divers**
- 5. Administration et finances**
  - 5.1** Rapport des conseillers responsables des comités (information)
  - 5.2** Finance :
    - 5.2.1** Entériner les dépenses sans autorisation effectuées depuis la séance du 8 juillet 2025 selon le règlement 527-23 (résolution)
    - 5.2.2** Liste des comptes et salaires payés au cours du mois de juillet 2025 ainsi que les comptes courants à payer (résolution)
    - 5.2.3** Engagement de dépenses (résolution)
    - 5.2.4** Rapport des activités financières – 2025-08-05 (dépôt)
  - 5.3** Présentation rapport financier 2024 (résolution)
  - 5.4** Adoption du règlement 537-25 relatif à la modification de l'article 11 du règlement 536-25 (résolution)
  - 5.5** Arrérages des taxes et transmission des dossiers à la MRC HSF pour la vente pour taxes et nomination d'un(e) représentant(e) (résolution)
  - 5.6** Dossier : Cour du Québec pour réclamation : mandat services juridiques (résolution)
  - 5.7** Formations obligatoires pour les élus suite aux élections 2025 et réservation de date et formateur (résolution)
  - 5.8** Projet : Hommage à la mémoire de Feu Madame Cathy Roy (banc) (résolution)

- 5.9 Employé (s)
  - 5.9.1 Fin d'emploi (résolution)
  - 5.9.2 Affichage offre d'emploi – 2<sup>e</sup> employé aux travaux publics (résolution)
- 5.10 Chambre de commerce du Haut-Saint-François – Renouvellement adhésion (résolution)
- 5.11 Demande d'autorisation pour la tenue d'un pique-nique avec les familles d'accueil jeunesse des secteurs du Haut-Saint-François et du Granit par le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux - CHUS (résolution)
- 5.12 Invitation, rencontre, formations, colloques, visioconférences, webinaires (résolution)
  - 5.12.1 Municipalité de Hampden : 150<sup>e</sup> anniversaire – 2025-09-06 (résolution)
  
- 6. **Sécurité publique**
  - 6.1 Sécurité incendie
    - 6.1.1. \_\_\_\_\_
  
- 7. **Voirie**
  - 7.1 Achats de pièces pour les réparations de machineries (résolution)
  - 7.2 Achat d'une scie mécanique (résolution)
  - 7.3 Travaux d'excavation et remplacement des ponceaux devant le garage municipal (résolution)
  - 7.4 Étude pour achat d'un tracteur incluant la cabine et une pelle ainsi qu'un souffleur (résolution)
  - 7.5 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Demande d'aide financière (résolution)
    - 7.5.1 PAVL – Mandat ingénieur (résolution)
  
- 8. **Hygiène du milieu (réseaux municipaux, matières résiduelles et recyclables)**
  - 8.1 Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP) période 2025-2027 (résolution)
  - 8.2 Poste de chlore – Offre de Transvision Cookshire pour le service internet (résolution)
  - 8.3 42, rue Albert – Demande de branchement aux réseaux municipaux : aqueduc et égout (résolution)
  - 8.4 Service de collecte de l'Est
    - 8.4.1 Financement pour l'achat du camion 2025 (résolution)
    - 8.4.2 Camion Western Stars 2023 - Vérification mécanique annuelle (résolution)
    - 8.4.3 Camion Western Stars 2023 – Demande d'estimation pour l'achat de pneus (résolution)
    - 8.4.4 Camion Inter 2006 : Entériner les réparations (résolution)
    - 8.4.5 Dossier de collectes des plastiques agricoles et tubulures (résolution)
  
- 9. **Aménagement, urbanisme et développement**
  - 9.1 Modification des règlements d'urbanisme : changement de zonage et d'usage : Zone INS-1 – Mandat pour services d'urbanisme (résolution)
  - 9.2 SHED – Correction des textes (résolution)
  - 9.3 Suivi des plaintes reçues (résolution)
  
- 10. **Loisir et culture**

- 10.1 Entériner contrat pour la tonte des pelouses – Semaine du 13 et du 20-07-2025 (résolution)
- 10.2 Programme Nouveaux Horizons (résolution)
- 10.3 Chalet des loisirs
  - 10.3.1 Estimation pour abreuvoir extérieur (résolution)
  - 10.3.2 Estimation pour séchoir à mains (résolution)
- 10.4 Rencontre avec les représentants de la Société de Développement Scotstown-Hampden (résolution)
- 10.5 Mesures d'information pour la circulation des embarcations motorisées – Parc Walter-MacKenzie (résolution)

**11. Correspondance et nouveaux dossiers depuis l'envoi de l'ordre du jour et varia**

- 11.1 \_\_\_\_\_
- 11.2 \_\_\_\_\_
- 11.3 \_\_\_\_\_

**12. Période de questions : sujets relatifs à l'ordre du jour de la séance**

**13. Fin de la rencontre (résolution)**

**1. Ouverture de la séance et vérification du quorum**

La séance est publique.

Le quorum est constaté.

**1.1 Nomination maire(sse) suppléant(e), signature des chèques et substitut du maire à la MRC**

CONSIDÉRANT QUE l'article 56 de la Loi sur les cités et villes stipule que le conseil municipal peut désigner un conseiller comme maire suppléant pour la période qu'il détermine;

CONSIDÉRANT QUE le maire suppléant ou tout autre conseiller peut représenter la Ville lors des assemblées régulières ou spéciales du conseil de la MRC du Haut-Saint-François en cas d'absence du maire;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de nommer un substitut au maire lorsque celui-ci ne peut assister aux séances du conseil de la Ville de Scotstown et de la MRC du Haut-Saint-François;

CONSÉQUENCE,

2025-08-299

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sonia Cloutier, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE la conseillère Madame Nadine Pesant est nommée mairesse suppléante et autorisé(e) à signer les chèques lors de l'absence du maire et/ou tout autre document en remplacement de Madame Cathy Roy;

QUE Madame Nadine Pesant, mairesse suppléante de la Ville de Scotstown, soit nommée substitut au maire, monsieur Marc-Olivier Désilets, lors des séances du conseil de la MRC du Haut-Saint-François.

Cette résolution annule et remplace toutes résolutions antérieures à ce sujet.

**ADOPTÉE**

2. **Adoption de l'ordre du jour (résolution)**

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

2025-08-300

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que l'ordre du jour déposé a été modifié en ajoutant le point suivant au début de la séance :

1.1 Nomination maire(sse) suppléant(e), signature des chèques et substitut du maire à la MRC

**ADOPTÉE**

3. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2025 (résolution)**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2025 par courrier électronique le 31 juillet 2025, ainsi qu'avec des documents pour l'atelier du 4 août 2025 et la séance du conseil prévue ce soir par Google Drive ;

ATTENDU QUE les procès-verbaux doivent être approuvés par les membres du conseil qui étaient présents lors de ces séances du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

2025-08-301

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2025 est adopté tel qu'il été remis aux membres du conseil.

**ADOPTÉE**

4. **Période de questions : sujets divers**

Lors de la séance du conseil municipal, Madame Nadine Pesant, conseillère et président la séance du conseil, a répondu aux questions des personnes présentes dans l'assistance.

5. **Administration et finances**

5.1 **Rapport des conseillers responsables des comités (information)**

Madame Sonia Cloutier, conseillère, donne les informations concernant la Fête des Loisirs qui doit voir lieu à Hampden dans le cadre du 150<sup>e</sup> anniversaire de fondation de la municipalité.

5.2 **Finance :**

5.2.1 **Entériner les dépenses sans autorisation effectuées depuis la séance du 8 juillet 2025 selon le règlement 527-23 (résolution)**

Attendu que depuis la dernière séance du conseil, des imprévus nécessitent des dépenses essentielles;

Attendu que la directrice générale est autorisée en vertu du règlement 527-23 à procéder à certaines dépenses;

**VILLE DE SCOTSTOWN  
SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AOÛT 2025**

Attendu que la liste des dépenses effectuées selon les normes du règlement 527-23 doit être déposée à la séance du conseil municipal;

**2025-08-302**

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal entérine les dépenses qui étaient non prévues et qui ont été effectuées depuis la dernière séance au montant de 15 430,89 \$ selon la liste remise aux membres du conseil, soit :

<b>Fournisseur</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>
Visa Desjardins - Administration	Les Merveilles d'Anabelle - Fleurs décès C. Roy	200,00 \$
Elli	Onduleur piles de remplacement	435,70 \$
Elli	Batteries pour onduleur	526,18 \$
Beauchesne, Daniel	Projet SHED - récupération roches, inst. Murs	945,00 \$
Beauchesne, Daniel	Projet SHED - placer roches, placer gravier	225,00 \$
Beauchesne, Daniel	Travaux divers : fossés, terrain balle	720,00 \$
Beauchesne, Daniel	Location rétrocaveuse divers travaux : conteneur, piste	360,00 \$
Beauchesne, Daniel	Projet : Murmures de chez nous : creusage	450,00 \$
Atelier Fortin et Fils Inc.	Serv_col_Est - Camion Inter - Réparations joint drive s	2 612,59 \$
Atelier Fortin et Fils Inc.	Serv_col_Est - Camion Inter - Rép. Trouble transmission	5 567,87 \$
Récupération L. Maillé 2016	Récupérer cerf mort	287,44 \$
Les Camions Inter-Estrie	Serv_col_Est - Camion Inter : réparation air climatisé	2 733,19 \$
Atelier mécanique RC	Tonte de pelouse - Sem_20-07 et 27-07	367,92 \$
	<b>TOTAL :</b>	<b>15 430,89 \$</b>

**ADOPTÉE**

**5.2.2 Liste des comptes et salaires payés au cours du mois de juillet 2025 ainsi que les comptes courants à payer (résolution)**

La liste des comptes est remise aux membres du conseil :

Visa – Administration	Canadian Tire - boyau arros. parc int.	57,41 \$
Visa – Administration	Les Merveilles d'Anabelle - Fleurs C.R.	200,00 \$
Visa - LSHLC_# 1	Serv_col_Est – Carb. – Camion # 1 - 2025-07-02	289,66 \$
Visa - LSHLC_# 1	Serv_col_Est – Carb. - Camion # 1 - 2025-07-03	309,35 \$
Visa - LSHLC_# 1	Serv_col_Est – Carb. - Camion # 1 - 2025-07-04	277,57 \$
Visa - LSHLC_# 1	Serv_col_Est – Carb. - Camion # 1 - 2025-07-08	340,86 \$
Visa - LSHLC_# 1	Serv_col_Est – Carb. - Camion # 1 - 2025-07-09	229,33 \$
ADMQ – Estrie	Colloque zone - 2025-09-11 – Ins. MP	149,47 \$

**VILLE DE SCOTSTOWN**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AOÛT 2025**

Hydro Québec	Hôtel de Ville	412,22 \$
Chevaliers de Colomb - Local 7455 La Patrie	150e La Patrie - 8 billets	320,00 \$
Désilets, Marc-Olivier	Utilisation ordinateur personnel – Juillet	25,00 \$
Pesant, Nadine	Utilisation ordinateur personnel – Juillet	25,00 \$
Cloutier, Sonia	Utilisation ordinateur personnel – Juillet	25,00 \$
Visa - Travaux publics	Carburant camionnette	168,30 \$
Visa – Incendie	Eau	32,36 \$
Visa - LSHLC_# 1	Serv_col_est – Carb. - Camion # 1 - 2025-07-14	311,42 \$
Visa - LSHLC_# 1	Serv_col_est – Carb. - Camion # 1 - 2025-07-15	300,93 \$
Visa - LSHLC_# 1 □	Serv_col_est – Carb. - Camion # 1 2025-07-16	133,98 \$
Visa - LSHLC_# 1	Serv_col_est – Carb. - Camion # 1 - 2025-07-17	278,88 \$
Visa - LSHLC_# 1	Serv_col_est – Carb. - Camion # 1 - 2025-07-21	238,60 \$
Visa - LSHLC_# 1	Serv_col_est – Carb. - Camion # 1 - 2025-07-22	324,78 \$
Visa - LSHLC_# 1	Serv_col_est – Carb. - Camion # 1 - 2025-07-23	337,79 \$
Visa - LSHLC_# 1	Serv_col_est – Carb. - Camion # 1 - 2025-07-28	272,02 \$
Visa - LSHLC_# 1	Serv_col_est – Carb. - Camion # 1 - Carburant 2025-07-30	293,48 \$
Visa - LSHLC_# 1	Serv_col_est – Carb. - Camion # 1 - 2025-07-31	261,05 \$
Elli	Onduleur piles de remplacement	435,70 \$
Elli	Batteries pour onduleur	526,18 \$
JN Denis Inc.	Serv_col_Est - camion WS – réparations code ABS etc	563,63 \$
JN Denis Inc.	Serv_col_Est - camion WS – Insp. PEP	155,22 \$
Coop. Agr. La Patrie	Serv_col_Est - Inter #3 - carburant 2025-07-15	245,32 \$
Coop. Agr. La Patrie	Serv_col_Est - Inter #3 - carburant 2025-07-21	221,41 \$
Coop. Agr. La Patrie	Serv_col_Est - Inter #3 - carburant 2025-07-29	96,75 \$
Coop. Agr. La Patrie	Serv_col_Est - Inter #3 - carburant 2025-07-29	212,16 \$
Fonds d'Inf. Territoire	Frais avis de mutation	14,40 \$
Centre Agricole Expert	Voirie : vér. filage tracteur John Deer	592,95 \$
Valoris / Régie Interm.	Site enfouissement et redevances	75,00 \$
Municipalité Weedon	Ress. loisirs 2025-2026 - 3e année - vers. Final	5 000,00 \$
AQUATECH	Services techniques - Branch. nouv. résidence et alarme	420,95 \$
Beauchesne, Daniel	Projet SHED – récup. roches, inst. Murs	945,00 \$
Beauchesne, Daniel	Projet SHED - placer roches et gravier	225,00 \$
Beauchesne, Daniel	Travaux divers : fossés, terrain balle	720,00 \$
Beauchesne, Daniel	Location rétrocaveuse divers travaux : conteneur, piste	360,00 \$
Beauchesne, Daniel	Projet : Murmures chez nous : creusage	450,00 \$
Atelier Fortin et Fils	Serv_col_Est - Camion Inter – Réparations joint drive s	2 612,59 \$
Atelier Fortin et Fils	Serv_col_Est - Camion Inter - Rép.	5 567,87 \$

**VILLE DE SCOTSTOWN  
SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AOÛT 2025**

	Trouble transmission	
Valoris / Régie Interm.	Traitement du putrescible	300,15 \$
Valoris / Régie Interm.	Traitement du putrescible – ajustement	15,06 \$
Valoris / Régie Interm.	Site enfouissement et redevances	222,50 \$
Novexco Inc.	Papeterie : c. papier, bord. requêtes, etc.	409,15 \$
Cloutier, Mariette	Remb. Coupe bordure et déplacement	109,89 \$
Superior SANY Sol.	Poste chlore : javel	816,03 \$
Superior SANY Sol.	Crédit - contenants vides : javel	(206,96 \$)
Distribution Payeur	Voirie : bras : rouleau avec marteaux	684,10 \$
Coop sol_St-Is-Clifton	Serv_col_Est - Inter #3 - carburant 2025-07-07	196,84 \$
Coop sol_St-Is-Clifton	Serv_col_Est - Inter #3 - carburant 2025-07-07	211,75 \$
Coop sol_St-Is-Clifton	Serv_col_Est - Inter #3 - carburant 2025-07-09	239,55 \$
Coop sol_St-Is-Clifton	Serv_col_Est - Inter #3 - carburant 2025-07-09	161,15 \$
Coop sol_St-Is-Clifton	Serv_col_Est - Inter #3 - carburant 2025-07-14	158,35 \$
Coop sol_St-Is-Clifton	Serv_col_Est - Inter #3 - carburant 2025-07-17	255,13 \$
Coop sol_St-Is-Clifton	Serv_col_Est - Inter #3 - carburant 2025-07-17	181,91 \$
Coop sol_St-Is-Clifton	Serv_col_Est - Inter #3 - carburant 2025-07-17	146,00 \$
Coop sol_St-Is-Clifton	Serv_col_Est - Inter #3 – carburant 2025-07-21	121,19 \$
Coop sol_St-Is-Clifton	Serv_col_Est - Inter #3 - carburant 2025-07-23	209,43 \$
Coop sol_St-Is-Clifton	Serv_col_Est - Inter #3 - carburant 2025-07-24	147,25 \$
Coop sol_St-Is-Clifton	Serv_col_Est - Inter #3 - carburant 2025-07-30	188,27 \$
Coop sol_St-Is-Clifton	Serv_col_Est - Inter #3 - carburant 2025-07-30	40,75 \$
Carrier Sports Inc.	Pièces tracteur pelouse Club Cadet	215,89 \$
Valoris / Régie Interm.	Site enfouissement et redevances	228,75 \$
Coop. Agr. La Patrie	Voirie : peint. marquage et HV : corde	26,40 \$
Visa - LSHLC # 1	Pièces autos Angus	135,98 \$
Service Bell-eau-clerc	Travaux privé : 129 rue Coleman	972,58 \$
AQUATECH	Exploitation réseaux mun. – Juillet	5 499,25 \$
Réc. L. Maillé 2016	Récupérer cerf mort	287,44 \$
Trans. Ex. Thompson	Location conteneur juillet	183,96 \$
Coop. Agr. La Patrie	Voirie : peinture – clés	96,05 \$
Maheux, Jocelyne	Remb. Racleur pour Pickleball	66,20 \$
Boucher Réjean	Remb. Articles sécuritaire	121,84 \$
Camion Inter-Estrie	Serv_col_Est – C. Inter : rép. air c.	2 733,19 \$
Beauchesne, Gaétan	Parc interg_ Remb. Vis pour gazebo	94,33 \$
Beauchesne, Gaétan	Travaux divers : 29 h	609,00 \$
Municipalité Hampden	Fête nouveaux arrivants - 1/2 goûter	103,05 \$
CRÉATIONS JADE	Bannières vinyle (tartans)	822,07 \$
CRÉATIONS JADE	Frais de transport	23,00 \$
Visa – Administration	Cogeco – Internet	269,28 \$
Visa – Administration	Frais poste - Info-Scotstown	60,48 \$
Visa – Administration	JLD-Laguë - Tracteur Pièce : draft link	443,10 \$
Hydro Québec	Éclairage public	713,19 \$
Bell Canada	Bureau 2e ligne - juin et juillet	217,42 \$

**VILLE DE SCOTSTOWN  
SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AOÛT 2025**

Bell Canada	Garage munic. et cas. - Juin et juillet	221,21 \$
Bell Canada	Poste chlore - Juin et juillet	197,37 \$
Bell Canada	Station épuration - Juin et juillet	197,37 \$
Agence douanes RC	Remises employeur – Juillet	4 288,03 \$
Revenu Québec	Remises employeur – Juillet	10 968,31 \$
Elli	Pièces ordinateur port. : ventilateur	80,43 \$
Elli	Entente - Gestion téléphonique	1 537,79 \$
Coop. Agr. La Patrie	Parc interg - remise : Tôle, porte, pene, serrure	926,83 \$
Atelier mécanique RC	Tonte de pelouse - Sem_20-07 et 27-07	367,92 \$
Atelier mécanique RC	Piste cyclable PRMS – Insp. 1er vers.	344,93 \$
Groupe CLR – C. Plus	Service inc. - batteries système comm.	350,21 \$
Valoris / Régie Interm.	Site enfouissement et redevances	2 452,50 \$
St-Onge, Bruno	Parc interg_ Paillis	1 149,75 \$
Salaires	Juillet 2025	22 816,34 \$
	<b>Total :</b>	<b>89 483,52 \$</b>

**2025-08-303**

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que les comptes soient acceptés et que la directrice générale est autorisée à procédé aux paiements des comptes.

**ADOPTÉE**

**5.2.3 Engagement de dépenses (résolution)**

**2025-08-304**

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil accepte la liste d'engagement des dépenses pour le mois d'août à la somme de 40 000,00 \$ :

<b>ENGAGEMENT DES DÉPENSES</b>		<b>Juillet</b>
<b># POSTE</b>	<b>DESCRIPTION</b>	<b>MONTANT</b>
<b>CONSEIL</b>		
02-110-00-310	Frais déplacement	300,00 \$
02-110-00-459	Réception	100,00 \$
Sous-total	<b>400,00 \$</b>	
<b>GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE</b>		
02-130-00-310	Frais déplacement	250,00 \$
02-130-00-321	Frais de poste (incluant Info-Scotstown)	250,00 \$
02-130-00-660	Articles de nettoyage	250,00 \$
02-130-00-670	Fournitures de bureau incluant les photocopies	400,00 \$
02-130-01-414	Informatique - renouvellement licence Office 365	- \$
02-130-01-522	Ent. et réparation Hôtel de Ville	800,00 \$
Sous-total	<b>1 950,00 \$</b>	
<b>SÉCURITÉ INCENDIE</b>		
02-220-00-310	Frais déplacement et repas	200,00 \$
02-220-00-422	Inspection bornes / échelles	50,00 \$
02-220-00-516	Location machineries	300,00 \$
02-220-00-520	Ent. Rép. Bornes fontaines	1 000,00 \$
02-220-00-525	Ent. Rép. Véhicules	1 000,00 \$

**VILLE DE SCOTSTOWN  
SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AOÛT 2025**

02-220-00-630	Carburant	200,00 \$
02-220-00-635	Mousse et produits chimiques	400,00 \$
02-220-00-640	Pièces et acces., rép. incendie	200,00 \$
02-220-00-650	Achat vêtements (chemises, pantalons, etc.)	500,00 \$
02-220-01-651	Ent. et rép. Équipements	400,00 \$
02-220-01-652	Remplissage bonbonnes	400,00 \$
Sous-total		<b>4 650,00 \$</b>
<b>VOIRIE</b>		
02-320-00-510	Location machineries	1 000,00 \$
02-320-00-521	Entretien chemins trottoirs	300,00 \$
02-320-00-522	Bâtiment entretien-réparation	200,00 \$
02-320-00-523	Véhicules entretien réparation	300,00 \$
02-320-00-620	Gravier, asphalte, abat-poussière	2 500,00 \$
02-320-00-630	Carburant huile graisse diesel	600,00 \$
02-320-00-640	Petits outils accessoires	150,00 \$
02-320-00-650	Ent. Et réparation équipement outils	300,00 \$
02-320-00-684	Équipements sécurité pour employés	100,00 \$
Enlèvement de la neige		
02-330-00-513	Location équipements	- \$
02-330-00-525	Entretien et réparation - Véhicules	300,00 \$
02-330-00-631	Carburant, huile et graisse	1 000,00 \$
02-330-00-640	Pièces et accessoires	150,00 \$
02-330-00-684	Équipement sécurité pour employés	50,00 \$
Sous-total		<b>6 950,00 \$</b>
<b>HYGIÈNE DU MILIEU</b>		
02-410-00-522	Entretien équipements	500,00 \$
02-412-00-411	Analyse de l'eau potable	400,00 \$
02-412-00-520	Poste chlore - Entretien bâtiment	300,00 \$
02-412-00-635	Produits chimiques (eau potable)	400,00 \$
02-413-00-513	Location machinerie	1 500,00 \$
02-413-00-521	Eau potable : Entretien-réparation réseau	1 000,00 \$
02-413-00-622	Sable et gravier	300,00 \$
02-413-00-640	Pièces et accessoires	1 000,00 \$
02-414-00-411	Analyse de l'eau usée	550,00 \$
02-414-00-522	Entretien bâtiment	200,00 \$
02-414-00-529	Entretien équipements	500,00 \$
02-414-00-635	Produits chimiques	200,00 \$
02-414-00-513	Location machineries	600,00 \$
02-415-00-521	Ent. & rép. Station pompage & tuyaux	700,00 \$
02-415-00-640	Égout : pièces et accessoires	300,00 \$
Service intermunicipal LSHLC		
02-455-55-310	LSHLC - Frais déplacement et repas	100,00 \$
02-455-55-446	LSHLC - Services chauffeur de camion	1 000,00 \$
02-455-55-525	LSHLC - Entretien/réparation véhicules	5 000,00 \$
02-455-55-631	LSHLC - Carburant camion Western Star 2024 # 1	8 000,00 \$
02-455-55-633	LSHLC - Carburant camion Inter 2006 # 3	- \$
02-455-55-640	LSHLC - Pièces et accessoires	250,00 \$
02-455-55-684	LSHLC - Équipement, vêtement sécurité	300,00 \$
02-455-55-724	LSHLC - Achat équipements	500,00 \$

**VILLE DE SCOTSTOWN  
SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AOÛT 2025**

Sous-total	<b>23 600,00 \$</b>	
<b>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT</b>		
Sous-total	-	\$
<b>LOISIRS ET CULTURE</b>		
02-701-30-522	Patinoire entretien et réparation	50,00 \$
02-701-50-513	Location machineries	400,00 \$
02-701-50-521	Parcs entretien terrains et mobilier	500,00 \$
02-701-50-522	Entretien bâtiments	300,00 \$
02-701-50-523	Entretien équipements	400,00 \$
02-701-50-521	Parcs entretien terrains, équipements	200,00 \$
02-701-52-951	Piste cyclable Marécage des Scots	600,00 \$
Sous-total	<b>2 450,00 \$</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>TOTAL:</b>	<b>40 000,00 \$</b>

**ADOPTÉE**

**5.2.4 Rapport des activités financières – 2025-08-05 (dépôt)**

Le rapport des activités de fonctionnement à des fins fiscales en date du 5 août 2025 a été remis de façon électronique aux membres du conseil avec les documents pour la séance du 8 juillet 2025. Le rapport au 31 juillet 2025 a été remis avec les documents de l'atelier du 4 août 2025.

**5.3 Présentation rapport financier 2024 (résolution)**

**CONSIDÉRANT** que la résolution numéro 2025-07-272 a été dûment adoptée lors de la séance du conseil municipal tenue le 8 juillet 2025, stipulant que le rapport financier de la Ville au 31 décembre 2024 serait déposé et présenté par la firme Raymond Chabot Grant Thornton;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis public annonçant la présentation du rapport financier a été diffusé dans l'Info-Scotstown, conformément aux dispositions de la loi en vigueur;

**CONSIDÉRANT** que le vérificateur responsable de la présentation du rapport est absent à la séance du conseil;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2025-08-305**

**SUR LA PROPOSITION** unanime des membres du conseil qui assistent à la séance

1. Que la présentation du rapport financier au 31 décembre 2024 soit reportée à une séance ultérieure du conseil municipal;
2. Qu'une vérification soit effectuée auprès de la firme Raymond Chabot Grant Thornton afin de clarifier les circonstances entourant l'absence du vérificateur;
3. Qu'un nouvel avis public soit diffusé afin d'informer les citoyens de la date de la présentation reportée pour respecter les exigences de la loi.

**ADOPTÉ**

**5.4 Adoption du règlement 537-25 relatif à la modification de l'article 11 du règlement 536-25 (résolution)**

**VILLE DE SCOTSTOWN  
MRC DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS**

PROVINCE DE QUÉBEC

---

**RÈGLEMENT NUMÉRO 537-25**  
**RÈGLEMENT RELATIF À LA MODIFICATION DE L'ARTICLE**  
**11 DU RÈGLEMENT 536-25**

---

Attendu que la Loi sur le traitement des élus municipaux stipule que le conseil d'une municipalité fixe, par règlement, la rémunération de son maire ou de son préfet et de ses autres membres.

Attendu que le règlement 536-25 a été adopté le 7 janvier 2025 pour fixer la rémunération des élus;

Attendu que l'article 11 du règlement 536-25 stipulaire ce qui suit :

***ARTICLE 11***

*Bonification pour compléter le mandat du terme*

*Annuellement une somme de cinq cents dollars (500 \$) pour chacun des membres du conseil sera versée dans un Fonds réservé.*

*À la fin du terme, si l'élu a effectué en entier son mandat, la somme lui étant dédiée lui sera versée en totalité.*

*Dans le cas de la nomination d'un nouveau membre du conseil par une élection partielle en court de mandat, la somme calculée selon les mois de mandat et recueillie, lui sera versé à la condition qu'il a complété le terme.*

*Dans le cas où un élu en cours de mandat change de poste à la suite d'une démission ou d'un décès d'un autre membre du conseil et que cet élu termine au complet le mandat, la somme complète lui sera versée pour avoir siégé au conseil municipal pendant les quatre (4) années consécutives du mandat.*

*À la suite d'une démission ou d'une décision de la Commission municipale du Québec pour une fin de mandat en cours de terme, la somme versée au Fonds pour l'élu démissionnaire sera versée au fonds général ou pour les frais de la tenue d'une élection partielle après l'adoption d'une résolution.*

Attendu que le conseil municipal veut remplacer le texte de l'article 11 du règlement 536-25;

Attendu que le projet de règlement 537-25 a été adopté lors de la séance du 8 juillet 2025 et que Madame Marjolaine Guillemette, conseillère a donné l'avis de motion;

Attendu qu'un avis public a été diffusé conformément à la loi;

**EN CONSÉQUENCE,**

2025-08-306

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE le règlement 537-25, article 1 remplace et annule l'article 11 du règlement 536-25 et stipule les énoncés suivants :

**Article 1 :**

*Bonification pour compléter le mandat du terme*

*Annuellement une somme de cinq cents dollars (500 \$) pour chacun des membres du conseil sera versée dans un Fonds réservé.*

*À la fin du terme, si l'élu a effectué en entier son mandat, la somme lui étant dédiée lui sera versée en totalité.*

*Dans le cas de la nomination d'un nouveau membre du conseil par une élection partielle en court de mandat, la somme calculée selon les mois de mandat et recueillie, lui sera versé à la condition qu'il a complété le terme.*

*Dans le cas où un élu en cours de mandat change de poste à la suite d'une démission ou d'un décès d'un autre membre du conseil et que cet élu termine au complet le mandat, la somme complète lui sera versée pour avoir siégé au conseil municipal pendant les quatre (4) années consécutives du mandat.*

*À la suite d'une démission ou d'une décision de la Commission municipale du Québec pour une fin de mandat en cours de terme, la somme versée au Fonds pour l'élu démissionnaire sera versée au fonds général ou pour les frais de la tenue d'une élection partielle après l'adoption d'une résolution.*

*Lors d'une démission ou d'une décision de la Commission municipale du Québec pour une fin de mandat en cours de terme, la somme versée au Fonds pour l'élu démissionnaire sera versée au fonds général ou pour les frais de la tenue d'une élection partielle après l'adoption d'une résolution.*

*À la suite du décès d'un élu en cours de mandat, la bonification sera remise selon l'énoncé suivant :*

*. Lorsqu'il reste plus six (6) mois au mandat de l'élu, la somme sera calculée selon les mois de mandat (exemple : le montant de 2 000 \$ divisé par 48 mois et multiplié par le nombre de mois au sein du conseil municipal);*

*. Lorsqu'il reste moins de six (6) mois au mandat de l'élu, la somme totale de 500 \$ annuellement multiplié par 4 années sera versée à la succession de l'élu défunt.*

*Dans les deux cas précédents, le paiement de la somme sera autorisé et effectué lors d'une séance du conseil subséquente au décès de l'élu.*

**Article 2 :**

Le présent règlement entre en vigueur à la date de sa publication et est rétroactif au 1<sup>er</sup> mai 2025.

\_\_\_\_\_  
Nadine Pesant  
Mairesse suppléante

\_\_\_\_\_  
Monique Polard  
Directrice générale

**5.5 Arrérages des taxes et transmission des dossiers à la MRC HSF pour la vente pour taxes et nomination d'un(e) représentant(e) (résolution)**

**VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DESTAXES MUNICIPALES**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Scotstown doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville de transmettre au bureau de la MRC du Haut-Saint-François un extrait de la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 511 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* ;

EN CONSÉQUENCE,

**2025-08-307**

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

- QUE la directrice générale transmette, au bureau de la MRC du Haut-Saint-François, la liste des immeubles présentée au conseil ce jour, pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles à la vente pour taxes prévue le 13 novembre 2025, conformément aux articles 511 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts, pénalités et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts, pénalités et frais ne soient entièrement payés avant la vente ;
- QUE toute réception d'un montant d'ici le 19 août 2025, couvrant l'intégralité des arrérages dus — à l'exception d'un solde résiduel de cinquante dollars (50 \$) ou moins, considéré comme négligeable aux fins de retrait du dossier de la vente pour taxes — entraîne la transmission d'un avis officiel à la MRC du Haut-Saint-François pour mise à jour de la liste.
- QUE la Directrice générale soit nommée représentante officielle de la Ville de Scotstown à la vente pour taxes prévue le 13 novembre 2025 ;
- QU'une copie de la présente résolution et de l'annexe qui y est jointe soit transmise à la MRC du Haut-Saint-François ainsi qu'au Centre de services scolaire des Hauts Cantons.

**ADOPTÉE**

\*\* Liste :

**ANNEXE**

Liste des immeubles à être vendus pour non-paiement des taxes.

**VILLE DE SCOTSTOWN  
SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AOÛT 2025**

Propriétaire	Adresse de l'immeuble	Matricule	Montant dû	Intérêt au 19 août 2025	Total dû
Bernard Yelle	Rue Gordon	4442-57-0722	494,70 \$	12,64 \$	507,34 \$
Johanne Guillette	64 Argyle	4442-08-4846	2 227,17 \$	23,05 \$	2 250,22 \$
Julien Arcand	61 Victoria Ouest	4343-90-9217	2 282,05 \$	163,94 \$	2 445,99 \$
Patrick Beauchesne et Mélanie Tardif	42 Gordon	4442-26-7370	2 627,32 \$	28,23 \$	2 655,55 \$
Sylvain Lalumière	65 Gordon	4442-15-9389	3 146,06 \$	35,02 \$	3 181,08 \$

Tous les lots décrits font partie du cadastre du Québec de la circonscription foncière de Compton.

**5.6 Dossier : Cour du Québec pour réclamation : mandat services juridiques (résolution)**

**ATTENDU QUE** la Ville de Scotstown a reçu un document de la Cour du Québec, Chambre civile, Division des petites créances, relatif à une réclamation déposée contre la Ville de Scotstown et la Société des établissements de plein air du Québec (SEPAQ), concernant un accident de vélo (chute) survenu le ou vers le 21 juillet 2022;

**ATTENDU QUE** cette réclamation demande un dédommagement à la suite de l'incident;

**ATTENDU QUE** la Ville de Scotstown doit préparer et déposer un dossier en réponse à cette réclamation devant la Cour du Québec;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal juge opportun de mandater une firme d'avocats pour assurer la préparation du dossier et la représentation juridique nécessaire;

**ATTENDU QUE** Madame Monique Polard, directrice générale, agira à titre de représentante officielle de la Ville de Scotstown dans ce dossier;

**2025-08-308**

**SUR LA PROPOSITION** de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

**QUE :**

1. Le conseil municipal autorise le mandat à une firme d'avocats pour la préparation et le dépôt du dossier à la Cour du Québec, Chambre civile, Division des petites créances;
2. Madame Monique Polard, directrice générale, directrice générale, est désignée pour représenter les intérêts de la Ville de Scotstown dans ce dossier;
3. Un suivi régulier de l'évolution du dossier sera transmis aux membres du conseil municipal.

**ADOPTÉ**

**5.7 Formations obligatoires pour les élus suite aux élections 2025 et réservation de date et formateur (résolution)**

**ATTENDU QUE** la Loi oblige désormais tous les élu(e)s municipaux du Québec, à compter des élections générales municipales du 2 novembre 2025, à suivre deux formations obligatoires :

- Une sur l'éthique et la déontologie

- Une sur le fonctionnement du système municipal ;

**ATTENDU QUE** la Fédération québécoise des municipalités (FQM) proposera dès l'automne 2025 un parcours de formation structuré, conforme aux exigences de la Commission municipale du Québec et du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ;

**ATTENDU QUE** ces formations seront offertes dans divers formats, dont la formule en présentiel, et qu'il est recommandé aux municipalités de se regrouper afin de bénéficier de frais réduits et d'une meilleure disponibilité;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de la Ville de Scotstown a déjà adopté la résolution 2025-03-09, transmise à la FQM, stipulant sa préférence pour que les deux formations soient présentées par Me Stéphane Reynolds de la firme Cain Lamarre ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2025-08-309**

**SUR LA PROPOSITION** de la conseillère Madame Sonia Cloutier, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

**QUE** le conseil municipal mandate la direction générale pour contacter la Fédération québécoise des municipalités (FQM) afin de réserver la date du 29 novembre 2025 pour l'organisation d'une première journée de formation en présentiel à la Ville de Scotstown, conformément aux nouvelles obligations légales et de recevoir de la FQM des offres de dates possibles pour la deuxième formation également en présentiel;

**QUE** le conseil municipal demande que les deux formations soient présentées par Me Stéphane Reynolds de la firme Cain Lamarre, tel que stipulé dans la résolution 2025-03-09 déjà transmise à la FQM ;

**QUE** la Ville de S. s'engage à former un groupe avec la Municipalité de Hampden ou toute autre municipalité intéressée, afin de favoriser le regroupement et de réduire les coûts ;

**QUE** la direction générale communique avec la FQM à l'adresse courriel suivante : [competences@fqm.ca](mailto:competences@fqm.ca) pour convenir des modalités d'organisation.

**ADOPTÉE**

**5.8 Projet : Hommage à la mémoire de Feu Madame Cathy Roy (banc)**  
**(résolution)**

**Considérant** le souhait de rendre hommage à Madame Roy de manière appropriée et respectueuse ;

**Considérant** qu'il est nécessaire de consulter sa famille afin de s'assurer que l'hommage reflète sa juste valeur ;

**2025-08-310**

**SUR LA PROPOSITION** du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le dossier relatif à Madame Roy soit reporté afin de permettre les vérifications nécessaires auprès de sa famille ;

Il est également résolu qu'une décision finale soit prise lors d'une séance subséquente du conseil municipal.

**ADOPTÉE**

## 5.9 Employé (s)

### 5.9.1 Fin d'emploi (résolution)

**Considérant** que les procédures administratives relatives à la fin d'emploi de Monsieur Boucher ont été dûment complétées ;

**Considérant** qu'une rencontre a eu lieu entre les représentants municipaux et l'employé afin de discuter des modalités de fin d'emploi ;

**Considérant** que le conseil municipal a pris connaissance des circonstances entourant cette fin d'emploi ;

2025-08-311

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal entérine la fin d'emploi de Monsieur Boucher, conformément aux dispositions en vigueur.

**ADOPTÉE**

### 5.9.2 Affichage offre d'emploi – 2<sup>e</sup> employé aux travaux publics (résolution)

**Considérant** les besoins opérationnels liés à l'entretien de la patinoire, de la piste cyclable du Parc régional du Marécage des Scots, ainsi que des travaux généraux relevant du service des travaux publics ;

**Considérant** que ces tâches nécessitent l'embauche d'un deuxième employé au sein des travaux publics ;

**Considérant** que la nature des travaux varie selon les saisons, les conditions climatiques et les priorités municipales ;

2025-08-312

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sonia Cloutier, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

- Qu'une offre d'emploi soit affichée et diffusée pour l'embauche d'une personne à titre de journalier aux travaux publics (2<sup>e</sup> employé) ;
- Que cette personne soit affectée aux travaux généraux des travaux publics, ainsi qu'à l'entretien de la patinoire et de la piste cyclable du Parc régional du Marécage des Scots ;
- Que l'emploi soit d'une durée variable entre 45 et 52 semaines par année, selon les travaux requis et les conditions climatiques ;
- Que l'horaire de travail soit flexible, pour un maximum de 40 heures par semaine ;
- Que les curriculum vitae soient remis au bureau municipal au plus tard le 22 août 2025.

**ADOPTÉE**

### 5.10 Chambre de commerce du Haut-Saint-François – Renouvellement adhésion (résolution)

**ATTENDU QUE** l'adhésion de la municipalité à la Chambre de commerce du Haut-Saint-François est arrivée à échéance le 30 juin 2025 ;

**ATTENDU QUE** la Chambre de commerce joue un rôle essentiel dans le développement économique régional en offrant des événements

enrichissants, des opportunités de réseautage et un soutien constant à la communauté d'affaires ;

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite poursuivre son engagement et sa collaboration avec la Chambre de commerce pour l'année à venir ;

**EN CONSÉQUENCE,**

2025-08-313

**SUR LA PROPOSITION** de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

**QUE :**

1. La municipalité renouvelle son adhésion à la Chambre de commerce du Haut-Saint-François pour la période du 1er juillet 2025 au 30 juin 2026 ;
2. Un montant de 200 \$ plus les taxes applicable, soit autorisé pour le paiement de ladite adhésion ;
3. La Directrice générale est mandatée pour effectuer le paiement selon la facture reçue.

**ADOPTÉE**

**5.11 Demande d'autorisation pour la tenue d'un pique-nique avec les familles d'accueil jeunesse des secteurs du Haut-Saint-François et du Granit par le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux - CHUS (résolution)**

**ATTENDU QUE** le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) de l'Estrie – CHUS souhaite organiser un pique-nique avec les familles d'accueil jeunesse des secteurs du Haut-Saint-François et du Granit ;

**ATTENDU QUE** cette activité est prévue pour le 8 août prochain, de 11 h à 14 h, au Parc Walter-Mackenzie, situé sur le territoire de notre municipalité ;

**ATTENDU QUE** le point de rencontre sera identifié par un simple « beach flag » sur le site ;

**ATTENDU QUE** le CIUSSS souhaite également déposer du matériel promotionnel (affiches, cartes postales) à l'hôtel de ville le jour de l'événement afin d'accroître sa visibilité dans la communauté ;

2025-08-314

**SUR LA PROPOSITION** de la conseillère Madame Sonia Cloutier, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

**QUE** le conseil municipal autorise la tenue du pique-nique au Parc Walter-Mackenzie le 8 août 2025, et accepte le dépôt de matériel promotionnel à l'hôtel de ville dans le cadre de cette activité.

**ADOPTÉE**

**5.12 Invitation, rencontre, formations, colloques, visioconférences, webinaires (résolution)**

**ATTENDU QUE** des rencontres sont prévues au cours du mois d'août 2025 en lien avec les dossiers en cours ou de nouveaux dossiers susceptibles d'être traités par la municipalité ;

**ATTENDU QUE** la participation des membres du conseil municipal et de la directrice générale est essentielle pour assurer le suivi, l'avancement et la bonne gestion de ces dossiers ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2025-08-315**

**SUR LA PROPOSITION** de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

**QUE :**

1. Le conseil municipal autorise les membres du conseil ainsi que la directrice générale à participer aux rencontres prévues au cours du mois d'août 2025 ;
2. Ces rencontres doivent porter sur les dossiers municipaux en cours ou sur tout nouveau dossier pertinent à la gestion et au développement de la municipalité ;
3. Les frais encourus, le cas échéant, seront remboursés conformément à la politique municipale en vigueur.

**ADOPTÉE**

**5.12.1 Municipalité de Hampden : 150<sup>e</sup> anniversaire – 2025-09-06 (résolution)**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a reçu une invitation officielle de la Municipalité du Canton de Hampden à participer à un événement unique qui se tiendra le 6 septembre 2025 au parc municipal Hampden ;

**ATTENDU QUE** cette journée marquera un moment historique pour la Municipalité de H, coïncidant avec la célébration du 150<sup>e</sup> anniversaire de fondation du Canton de Hampden, ainsi que l'inauguration officielle de la nouvelle caserne incendie et du nouveau parc municipal ;

**ATTENDU QUE** l'événement s'inscrit dans le cadre de la Fête des loisirs, organisée en partenariat avec Loisirs Hampden-Scotstown, et qu'il promet d'être une journée conviviale et festive pour les citoyens et les invités ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité du Canton de Hampden demande une confirmation de présence avant le 15 août 2025 ;

**2025-08-316**

**SUR LA PROPOSITION** du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

**QUE** la Municipalité confirme sa participation à l'événement du 6 septembre 2025, selon les disponibilités des membres du conseil ;

**QUE** les membres du conseil municipal intéressés à participer à l'événement transmettent leur confirmation de présence dans les délais requis ;

**ADOPTÉE**

**6. Sécurité publique**

**6.1 Sécurité incendie**

**6.1.1** Aucun sujet n'est discuté ou adopté.

7. Voirie

2025-08-317

7.1 Achats de pièces pour les réparations de machineries (résolution)

SUR LA PROPOSITION unanime les membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que ce dossier est reporté à une séance ultérieure.

**ADOPTÉE**

2025-08-318

7.2 Achat d'une scie mécanique (résolution)

SUR LA PROPOSITION unanime les membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que ce dossier est reporté à une séance ultérieure.

**ADOPTÉE**

7.3 Travaux d'excavation et remplacement des ponceaux devant le garage municipal (résolution)

**Considérant** que le fossé situé en avant du garage municipal nécessite des travaux d'excavation afin de remplacer les ponceaux existants;

**Considérant** que ces travaux sont nécessaires pour assurer un écoulement adéquat des eaux et pour protéger la structure de la rue;

**Considérant** que le conseil municipal juge essentiel de procéder à la location de machineries et à l'achat des ponceaux ainsi que des matériaux granulaires requis;

**EN CONSÉQUENCE,**

2025-08-319

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sonia Cloutier, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

- D'autoriser les travaux d'excavation dans le fossé situé devant le garage municipal;
- D'autoriser la location des machineries nécessaires à l'exécution des travaux;
- D'autoriser l'achat des ponceaux et des matériaux granulaires requis;
- Que les travaux soient réalisés sous la supervision de l'employé municipal responsable des travaux publics.

**ADOPTÉE**

7.4 Étude pour achat d'un tracteur incluant la cabine et une pelle ainsi qu'un souffleur (résolution)

**ATTENDU QUE** le conseil municipal souhaite procéder à l'acquisition d'un tracteur neuf, muni d'une cabine, d'une pelle et d'un souffleur, afin de remplacer le tracteur actuellement en service, lequel est âgé et moins adapté aux besoins des travaux municipaux ;

**ATTENDU QUE** l'objectif est de disposer d'un équipement plus performant et mieux adapté aux exigences des opérations à réaliser sur le territoire ;

**ATTENDU QUE** des estimations avaient été demandées auprès de différents concessionnaires de la région il y a quelques mois ;

**ATTENDU QUE** le conseil souhaite reprendre l'étude de ce dossier afin de vérifier si des changements sont survenus concernant les prix offerts ou les modèles d'équipements disponibles ;

**2025-08-320**

**SUR LA PROPOSITION** de la conseillère Madame Sonia Cloutier, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

**QUE** le dossier relatif à l'acquisition d'un tracteur avec cabine, pelle et souffleur soit repris et mis à jour, et que les nouvelles estimations soient étudiées lors d'une séance ultérieure du conseil municipal, en vue de prendre une décision éclairée.

**ADOPTÉE**

**7.5 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Demande d'aide financière (résolution)**

**ATTENDU QUE** le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

**ATTENDU QUE** les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

**ATTENDU QUE** seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

**ATTENDU QUE** le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

**ATTENDU QUE** la Ville de Scotstown choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- X l'estimation détaillée du coût des travaux;
- l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);
- le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres);

**ATTENDU QUE** les chargés de projet de la Ville, Mme Monique Polard, Directrice générale et/ou Monsieur Monsieur Pierre Grondin, ingénieur de la firme EXP représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

**2025-08-321**

**SUR LA PROPOSITION** de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil de la Ville de Scotstown autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Madame Monique

Polard, Directrice générale est dûment autorisée ou autorisé à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.  
**ADOPTÉE**

**7.5.1 PAVL – Mandat ingénieur (résolution)**

ATTENDU QUE la Ville de Scotstown veut déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) qui vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE La MRC du Haut-Saint-François a mandaté la firme Maxxum Gestion d'Actifs pour produire un plan d'intervention des infrastructures routières locales (PIIRL) répondant aux exigences émises par le ministère des Transports du Québec;

ATTENDU QUE le plan vise à établir l'état des infrastructures, à structurer les interventions requises et à se doter d'une stratégie de planification à courts et moyens termes afin de procéder à la détermination des besoins et des priorités d'intervention;

ATTENDU QUE le rapport remis par la firme Maxxum Gestion d'Actifs a identifié des travaux importants sur le territoire de la Ville de Scotstown concernant le remplacement de ponceaux sur le chemin MacNamee et que la Ville de Scotstown veut réaliser ces travaux;

ATTENDU QU'un plan de travail et/ou d'intervention doit être préparé pour les travaux visés;

**2025-08-322**

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sonia Cloutier, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown mandate Monsieur Pierre Grondin, ingénieur de la firme EXP pour la préparation du dossier pour la demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ainsi que les plans et/ou documents exigés.

**ADOPTÉE**

**8. Hygiène du milieu (réseaux municipaux, matières résiduelles et recyclables)**

**8.1 Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP) période 2025-2027 (résolution)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Scotstown a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Scotstown désire présenter une demande individuelle au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) dans le cadre du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable;

**2025-08-323**

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE la Ville de Scotstown autorise ce qui suit :

- QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- QUE le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du PEPPSEP;
- QUE Madame Monique Polard, Directrice générale, soit autorisée à signer et à déposer auprès du MELCCFP tous les documents relatifs à la demande d'aide financière pour l'élaboration d'un plan de protection des sources d'eau potable dans le cadre du PEPPSEP.

**ADOPTÉE**

**8.2 Poste de chlore – Offre de Transvision Cookshire pour le service internet (résolution)**

**ATTENDU QUE** la MRC du Haut-Saint-François a décidé, lors de l'atelier du conseil tenu en décembre 2024, de procéder au démantèlement de la fibre optique intermunicipale ;

**ATTENDU QUE** toutes les entités actuellement branchées sur cette infrastructure doivent être autonomes avant le 1er septembre 2025 ;

**ATTENDU QUE** la continuité des services d'internet, de téléphonie et d'assistance technique est essentielle au bon fonctionnement de l'administration municipale ;

**ATTENDU QUE** Transvision, entreprise présente sur le territoire du Haut-Saint-François depuis 1965, offre des services de télécommunications incluant internet haute vitesse, hébergement de sites web, réservation de noms de domaine, téléphonie d'affaires, télévision et téléphonie cellulaire ;

**ATTENDU QUE** selon une entente conclue entre Transvision et la MRC du Haut-Saint-François, Transvision est désormais en mesure d'offrir aux municipalités qui le souhaitent la possibilité de demeurer reliées au réseau de fibre optique déjà en place dans les bâtiments municipaux ;

**ATTENDU QUE** cette entente prévoit un tarif compétitif pour le branchement internet et/ou les boucles locales pour les bâtiments actuellement connectés, et ce, pour une période de cinq (5) ans, permettant ainsi de maintenir les services existants et de réduire les impacts techniques liés à un changement de fournisseur ;

**ATTENDU QUE** la Ville de Scotstown a reçu une proposition de Transvision pour le branchement internet du poste de chlore, conditionnelle à l'utilisation du réseau de fibre optique actuel de la MRC du Haut-Saint-François, soit :

- Option 1 : Boucle locale avec l'Hôtel de Ville
  - Boucle locale fibre dédiée 1 Gbps x 1 Gbps : 125 \$/mois
  - Frais d'installation uniques : 200 \$
  - Contrat d'une durée de cinq (5) ans

2025-08-324

**SUR LA PROPOSITION** de la conseillère Madame Sonia Cloutier, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

**QUE :**

1. Le conseil municipal accepte la proposition de Transvision telle que présentée pour le branchement internet du poste de chlore via une boucle locale avec l'Hôtel de Ville ;
2. Le conseil municipal autorise Madame Monique Polard, Directrice générale, à signer pour et au nom de la Ville de Scotstown tous les documents relatifs à cette proposition et au contrat de service avec Transvision ;
3. Les sommes nécessaires à cette dépense sont prévues au budget municipal.

**ADOPTÉE**

**8.3 42, rue Albert – Demande de branchement aux réseaux municipaux : aqueduc et égout (résolution)**

**CONSIDÉRANT** la vente récente de l'immeuble situé au 42, rue Albert ;

**CONSIDÉRANT** que la nouvelle propriétaire a transmis à la Ville une demande de branchement de cet immeuble au réseau municipal d'aqueduc et d'égout ;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal juge opportun de procéder aux vérifications nécessaires sur le terrain pour déterminer l'emplacement possible des canalisations du raccordement de l'immeuble aux infrastructures municipales ;

**2025-08-325**

**SUR LA PROPOSITION** du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

**QUE :**

1. Le conseil municipal demande aux employés du service des travaux publics de se rendre sur place afin de :
  - Identifier l'emplacement possible pour le raccordement de l'immeuble existant aux réseaux municipaux ;
  - Préparer un plan technique indiquant les mesures et les spécifications des canalisations nécessaires pour relier l'immeuble aux canalisations publiques existantes.
2. Suite aux vérifications effectuées, le conseil autorise l'exécution des travaux de raccordement jusqu'à la ligne de lot de la propriété privée, conformément aux normes et règlements municipaux.
3. Les travaux nécessaires au raccordement privé au réseau d'aqueduc, à partir de la ligne de lot jusqu'à l'immeuble, devront être réalisés aux frais du propriétaire, qui sera responsable de :
  - La construction et l'installation de la portion privée du branchement ;
  - L'exécution des travaux sous la surveillance de la firme responsable de l'entretien des réseaux municipaux et du préposé désigné par la Ville.

**ADOPTÉ**

**8.4 Service de collecte de l'Est**

**8.4.1 Financement pour l'achat du camion 2025 (résolution)**

**ATTENDU** la réception de la soumission de Globocam Sherbrooke pour l'acquisition d'un camion neuf à chargement latéral destiné aux collectes du Service de collecte de l'Est, au montant de 539 232,75 \$ incluant les taxes ;

**ATTENDU** l'adoption de la résolution numéro 2025-01-022 en date du 7 janvier 2025 autorisant l'achat du camion ;

**ATTENDU** les démarches entreprises auprès d'entreprises spécialisées en financement pour l'obtention d'un crédit-bail, ainsi que la transmission aux sept municipalités parties à l'Entente intermunicipale du Service de collecte de l'Est des informations relatives aux échéances et aux montants mensuels de remboursement ;

**ATTENDU** la recommandation des municipalités membres de procéder au financement du camion par crédit-bail ;

**2025-08-326**

**SUR LA PROPOSITION** du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

1. Que le conseil municipal de la Ville de Scotstown, gestionnaire du Service de collecte de l'Est, autorise le financement du camion par crédit-bail, conformément à la recommandation des municipalités membres de l'Entente intermunicipale ;
2. Que le remboursement du financement soit effectué à même le budget du Service de collecte de l'Est ;
3. Que chaque municipalité membre de l'Entente intermunicipale soit invitée à adopter une résolution autorisant ce mode de financement ;
4. Que le Maire et la Directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Scotstown, tous les documents relatifs à ce dossier.

**ADOPTÉE**

**8.4.2 Camion Western Stars 2023 - Vérification mécanique annuelle (résolution)**

**ATTENDU QUE** la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) exige une vérification mécanique annuelle obligatoire pour les véhicules lourds;

**ATTENDU QUE** la Ville de Scotstown est la gestionnaire du Service de collecte de l'Est regroupant sept (7) municipalités par une entente intermunicipale;

**ATTENDU QUE** le camion Western Stars 2023 du Service de Collecte de l'Est doit être inspecté au cours du mois d'août conformément à cette exigence;

**ATTENDU QUE** le garage JN Denis de Weedon est un mandataire reconnu par la SAAQ pour effectuer cette vérification;

**ATTENDU QU'**une préinspection a déjà été effectuée dans le cadre du Programme d'entretien préventif (PEP) au garage JN Denis de Weedon;

**2025-08-327**

**SUR LA PROPOSITION** de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE la municipalité autorise la vérification mécanique annuelle obligatoire du camion Western Stars 2023 au cours du mois d'août;

QUE cette inspection soit effectuée au garage JN Denis de Weedon, mandataire de la SAAQ;

QUE les frais associés à cette vérification soient assumés par le budget du Service de collecte de l'Est conformément aux dispositions budgétaires prévues.

**ADOPTÉE**

**8.4.3 Camion Western Stars 2023 – Demande d'estimation pour l'achat de pneus (résolution)**

ATTENDU que le camion Western Stars 2024 utilisé par le Service de collecte de l'Est nécessite le remplacement de ses pneus pour assurer la sécurité et l'efficacité de ses opérations ;

ATTENDU que la municipalité souhaite évaluer les options disponibles, soit l'achat de pneus neufs ou de pneus rechapés, en tenant compte des coûts, de la durabilité et des besoins opérationnels ;

2025-08-328

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

1. Que la municipalité autorise le demande d'estimations auprès de fournisseurs pour l'achat de pneus neufs et de pneus rechapés pour le camion Western Stars 2024;
2. Que les estimations obtenues soient présentées au conseil municipal pour analyse et décision quant à l'option retenue ;
3. Que cette démarche vise à assurer une gestion responsable et efficace des ressources municipales tout en maintenant les équipements en bon état de fonctionnement.

**ADOPTÉE**

**8.4.4 Camion Inter 2006 : Entériner les réparations (résolution)**

ATTENDU que la Ville de Scotstown agit à titre de gestionnaire du Service de collecte de l'Est dans le cadre de l'Entente intermunicipale ;

ATTENDU que le camion Inter 2006, utilisé pour les opérations du Service de collecte de l'Est, a nécessité des réparations importantes au cours des mois de juin et juillet 2025 ;

ATTENDU que les réparations ont été effectuées par des fournisseurs spécialisés et que les factures suivantes ont été reçues :

- Atelier Fortin et Fils – Réparation du joint de l'arbre de transmission : 2 612,59 \$
- Atelier Fortin et Fils – Problème de transmission et autres réparations : 5 567,87 \$
- Camion Inter-Estrie – Réparation du système d'air conditionné : 2 733,19 \$

ATTENDU que le total des dépenses s'élève à 10 913,65 \$ et que celles-ci sont assumées par le budget du Service de collecte de l'Est ;

2025-08-329

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sonia Cloutier, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

1. Que le conseil municipal de la Ville de Scotstown entérine les dépenses totalisant 10 913,65 \$ pour les réparations du camion Inter 2006 effectuées en juin et juillet 2025 ;
2. Que ces dépenses soient payées à même le budget du Service de collecte de l'Est.

**ADOPTÉE**

**8.4.5 Dossier de collectes des plastiques agricoles et tubulures (résolution)**

**ATTENDU QUE** la Ville de Scotstown agit à titre de gestionnaire du Service de collecte de l'Est, regroupant les municipalités de Chartierville, du Canton de Hampden, du Canton de Lingwick, La Patrie, Newport, Saint-Isidore-de-Clifton et la Ville de Scotstown, par le biais d'une entente intermunicipale ;

**ATTENDU QUE** les municipalités membres de l'entente intermunicipale souhaitent bonifier les services offerts aux citoyens en favorisant l'implantation de solutions ayant un impact positif sur l'environnement, tout en assurant un service au meilleur coût ;

**ATTENDU QUE** plusieurs entreprises agricoles situées dans les municipalités membres utilisent des plastiques agricoles pour l'enrobage de balles de foin ou autres cultures, et que la majorité de ces plastiques sont actuellement acheminés vers le site d'enfouissement ;

**ATTENDU QUE** plusieurs entreprises acéricoles doivent remplacer leurs tubulures à intervalles réguliers, et que ces tubulures sont souvent dirigées vers le site d'enfouissement faute de collecte spécialisée ;

**ATTENDU QUE** plusieurs municipalités parties à l'entente ont exprimé depuis plusieurs mois un besoin pour la mise en place de collectes spécifiques pour ces matières ;

**ATTENDU QUE** les municipalités membres du Service de collecte de l'Est ont rencontré les représentants d'Agrirecup afin d'obtenir des informations sur les options disponibles pour l'implantation de ces collectes ;

2025-08-330

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

**QUE** la Ville de Scotstown, à titre de gestionnaire du Service de collecte de l'Est, entreprenne les démarches nécessaires pour la mise en place de collectes spécifiques pour les plastiques agricoles et les tubulures acéricoles, conformément aux recommandations des municipalités membres de l'entente intermunicipale ;

**QUE** le coût de ce service soit établi en fonction de la demande exprimée par les exploitations agricoles et les municipalités recevant ce service, et intégré au budget du Service de collecte de l'Est selon les modalités convenues.

**ADOPTÉE**

**9. Aménagement, urbanisme et développement**

**9.1 Modification des règlements d'urbanisme : changement de zonage et d'usage : Zone INS-1 – Mandat pour services d'urbanisme (résolution)**

**ATTENDU QUE** l'immeuble situé au 42, rue Albert, anciennement une Église presbytérienne érigée en 1927, a récemment été vendu à une nouvelle propriétaire ;

**ATTENDU QUE** la nouvelle propriétaire a déposé une demande de permis afin de modifier l'usage du bâtiment pour en faire sa résidence principale ;

**ATTENDU QUE** l'immeuble est situé dans la zone INS-1 selon le plan de zonage en vigueur de la Ville de Scotstown, laquelle ne permet pas l'usage résidentiel ;

**ATTENDU QUE** tout changement d'usage nécessite une modification du règlement de zonage applicable ;

**2025-08-331**

**SUR LA PROPOSITION** du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

**QUE** le conseil municipal mandate l'inspecteur municipal et en environnement à effectuer une analyse complète du dossier et à préparer les éléments nécessaires à une éventuelle modification des règlements d'urbanisme afin de permettre un usage résidentiel pour le bâtiment situé au 42, rue Albert ;

**QUE** l'inspecteur municipal puisse également, si jugé nécessaire, recommander au conseil de mandater une firme spécialisée en urbanisme pour appuyer cette démarche visant la modification des règlements d'urbanisme;

**QUE** le conseil municipal prendra une décision lors d'une prochaine séance, à la lumière du rapport de l'inspecteur, afin d'assurer le suivi approprié de ce dossier.

**ADOPTÉE**

**9.2 SHED – Correction des textes (résolution)**

**ATTENDU QUE** la shed Scotstown est désormais officiellement terminée et accessible au public ;

**ATTENDU QUE** la Shed de Scotstown fait partie du Circuit des sheds panoramiques de la MRC du Haut-Saint-François, soit un parcours de 150 km comptant actuellement onze sheds, ou pavillons, répartis sur le territoire du Haut-Saint-François, positionnés sur des sites offrant des panoramas exceptionnels ;

**ATTENDU QUE** cette shed met en valeur la rivière au Saumon, ses berges et l'histoire de la communauté, d'hier à aujourd'hui, à travers des textes, images et photos d'archives, tout en soulignant la contribution des artistes locaux Frédéric et Djinn ;

**ATTENDU QUE** la conception de la shed a été réalisée par la firme Pittoresco (design, graphisme et construction), avec la contribution de Anne Dansereau (recherche et rédaction), et que les charpentiers Steven St-Cyr, Paul St-Cyr et Rock St-Pierre ont participé à l'installation ;

**ATTENDU QUE** la Ville de Scotstown a effectué l'aménagement du terrain, et que le CLD du Haut-Saint-François a assuré la coordination du projet, rendu possible grâce au soutien du gouvernement du Québec et de la MRC du Haut-Saint-François ;

**ATTENDU QUE** cette infrastructure offre des informations sur la Ville de Scotstown, mais que des informations ont été reçues indiquant la présence d'erreurs dans certains textes affichés ;

2025-08-332

**SUR LA PROPOSITION** de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Scotstown :

1. Demande officiellement au CLD du Haut-Saint-François de procéder dans les plus brefs délais à la correction des textes erronés affichés à la shed Scotstown ;
2. Exige que les panneaux laminés contenant les erreurs soient remplacés, aux frais du CLD, afin d'assurer l'exactitude des informations diffusées au public.

**ADOPTÉE**

### 9.3 **Suivi des plaintes reçues (résolution)**

**ATTENDU QUE** la Ville de Scotstown a reçu, au cours des derniers jours, plusieurs plaintes de citoyens concernant :

- La visibilité nuisible causée par des branches d'arbres empiétant sur la voie publique ou sur des propriétés voisines ;
- Des jappements répétitifs de chiens perturbant la tranquillité du voisinage ;
- Des terrains non entretenus, susceptibles de nuire à la salubrité ou à l'esthétique du milieu ;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ces plaintes lors de la séance du conseil ;

**ATTENDU QUE** la Ville de Scotstown souhaite assurer le respect des règlements municipaux en matière d'environnement, de nuisances et d'entretien des propriétés ;

2025-08-333

**SUR LA PROPOSITION** de la conseillère Madame Sonia Cloutier, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

**QUE :**

1. Les plaintes reçues sont officiellement transmises à Monsieur Theoret, inspecteur en bâtiment et en environnement de la Ville de Scotstown ;
2. Monsieur Theoret est mandaté pour effectuer les vérifications nécessaires sur le terrain et appliquer les règlements municipaux en vigueur, le cas échéant ;
3. Un suivi soit effectué auprès du conseil municipal concernant les actions entreprises et les résultats des interventions.

**ADOPTÉE**

## 10. **Loisir et culture**

### 10.1 **Entériner contrat pour la tonte des pelouses – Semaine du 13 et du 20-07-2025 (résolution)**

**ATTENDU QUE** des travaux de tonte de pelouse ont été requis pour l'entretien des terrains municipaux, soit :

- La pelouse située à l'avant de l'Hôtel de Ville
- Le terrain du parc multifonctionnel

**ATTENDU QUE** le contractuel Atelier mécanique RC a été mandaté pour effectuer ces travaux durant les semaines du 20 et du 27 juillet dernier ;

**ATTENDU QUE** le montant du contrat s'élève à 320 \$ plus taxes, incluant la fourniture par le contractuel de la main-d'œuvre, des équipements, du carburant, l'huile et/ou tout autres fourniture et matériel nécessaires au fonctionnement des outils de tonte ;

**2025-08-334**

**SUR LA PROPOSITION** de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

**QUE** le Conseil municipal entérine le mandat contractuel octroyé à Atelier mécanique RC pour les travaux de tonte de pelouse effectués aux emplacements susmentionnés, conformément aux conditions énoncées.

**ADOPTÉE**

#### **10.2 Programme Nouveaux Horizons (résolution)**

**ATTENDU QUE** le 6 août 2025, le gouvernement du Canada a lancé l'appel de propositions pour l'année 2025-2026 dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les Aînés (PNHA), visant à soutenir des projets communautaires à l'échelle nationale ;

**ATTENDU QUE** la date limite pour soumettre une demande est fixée au 17 septembre 2025 à 15 h (HAE) ;

**ATTENDU QUE** le PNHA appuie les projets qui répondent aux objectifs suivants :

- Promouvoir le bénévolat auprès des aînés et des autres générations ;
- Faire participer les aînés à la collectivité à titre de mentors ;
- Accroître la sensibilisation aux mauvais traitements envers les aînés, y compris l'exploitation financière ;
- Appuyer la participation sociale et l'inclusion des aînés ;
- Fournir une aide à l'immobilisation pour des projets ou programmes communautaires destinés aux aînés ;

**ATTENDU QUE** les priorités nationales du programme pour l'année en cours sont :

1. Favoriser le vieillissement en santé ;
2. Prévenir les mauvais traitements envers les aînés ;
3. Célébrer la diversité et promouvoir l'inclusion ;
4. Soutenir la sécurité financière ;

**2025-08-335**

**SUR LA PROPOSITION** de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

**QUE :**

1. Le Conseil municipal prend acte de l'ouverture de l'appel de propositions du PNHA pour l'année 2025-2026 ;
2. Le Conseil municipal autorise le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre de ce programme ;

3. Une lettre d'appui sera demandée à divers organismes afin de soutenir la demande ;
4. Le Conseil municipal mandate Madame Monique Polard, Directrice générale à signer et à fournir toutes les informations requises pour et au nom de la Ville de Scotstown dans le cadre de cette démarche.

**ADOPTÉE**

### **10.3 Chalet des loisirs**

#### **10.3.1 Estimation pour abreuvoir extérieur (résolution)**

2025-08-336

SUR LA PROPOSITION unanime des membres du conseil qui assistent à la séance

Que ce point est reporté à une séance ultérieure pour permettre une vérification d'un équipement que la ville détient au garage municipal.

**ADOPTÉE**

#### **10.3.2 Estimation pour séchoir à mains (résolution)**

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal a réalisé plusieurs aménagements au Parc Multifonctionnel au cours des deux dernières années, bonifiant les installations sportives et récréatives ;

**ATTENDU QUE** la population ainsi que les élèves de l'École primaire Saint-Paul bénéficient activement de ces infrastructures, notamment par la tenue d'activités variées ;

**ATTENDU QUE** l'usage accru du parc rend nécessaire l'amélioration des installations sanitaires, notamment par l'ajout d'un séchoir à mains dans la salle de toilette ;

**ATTENDU QU'**une estimation a été demandée pour l'achat et l'installation de cet équipement ;

**ATTENDU QUE** l'entreprise Philippe Mercier Électricien a soumis une proposition budgétaire au montant de 1 740,92 \$, incluant :

- L'équipement et les pièces nécessaires ;
- La main-d'œuvre ;
- Les taxes applicables ;

2025-08-337

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

**QUE** le Conseil municipal accepte la soumission de PME pour l'achat et l'installation d'un séchoir à mains au Parc Multifonctionnel, pour un montant total de 1 740,92 \$, toutes charges incluses.

**ADOPTÉE**

### **10.4 Rencontre avec les représentants de la Société de Développement Scotstown-Hampden (résolution)**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal souhaite renforcer la collaboration avec les organismes à but non lucratif (OBNL) œuvrant sur le territoire de la ville ;

**ATTENDU QUE** la Société de développement Scotstown-Hampden joue un rôle clé dans la planification et la mise en œuvre de projets structurants pour la communauté ;

**ATTENDU QU'**une rencontre annuelle permettrait de discuter des projets de développement, de partager les orientations municipales et d'aborder tout autre sujet pertinent ;

2025-08-338

**SUR LA PROPOSITION** de la conseillère Madame Sonia Cloutier, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

**QUE** le conseil municipal organise une rencontre avec les membres du conseil d'administration de la Société de développement Scotstown-Hampden, et ce, avant la fin du mois de septembre 2025 ;

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** la Société de développement soit invitée à proposer une ou plusieurs dates de rencontre selon la disponibilité de ses membres ;

**IL EST ENFIN RÉSOLU QUE** la date retenue soit confirmée au conseil d'administration de la Société de développement Scotstown-Hampden après vérification de la disponibilité des élus municipaux.

**ADOPTÉE**

**10.5 Mesures d'information pour la circulation des embarcations motorisées – Parc Walter-MacKenzie (résolution)**

**ATTENDU QUE** des embarcations motorisées ont été observées au cours des derniers jours sur la rivière au Saumon, dans le secteur du Parc Walter-MacKenzie ;

**ATTENDU QUE** le niveau d'eau de la rivière peut être très peu profond à certains endroits, ce qui représente un risque pour la sécurité des usagers ;

**ATTENDU QUE** cette situation concerne les citoyens, les clients du Camping de la rivière Étoilée ainsi que les touristes fréquentant le secteur ;  
**ATTENDU QUE** le conseil municipal souhaite promouvoir une utilisation sécuritaire et responsable des cours d'eau de son territoire ;

2025-08-339

**SUR LA PROPOSITION** de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

**QUE** le conseil municipal entreprenne une campagne de sensibilisation visant à informer la population des risques liés à l'utilisation d'embarcations motorisées sur la rivière au Saumon ;

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** des affiches explicatives soient préparées et installées à des endroits stratégiques, notamment près du quai au Parc Walter-MacKenzie et du Camping de la rivière Étoilée, afin de rappeler que l'usage d'embarcations motorisées peut être dangereux et est fortement déconseillé sur cette portion de la rivière.

**ADOPTÉE**

**11. Correspondance et nouveaux dossiers depuis l'envoi de l'ordre du jour et varia**

11.1 Aucun sujet

11.2 Aucun sujet

11.3 Aucun sujet

**12. Période de questions : sujets relatifs à l'ordre du jour de la séance**

**VILLE DE SCOTSTOWN**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AOÛT 2025**

Madame Nadine Pesant, Conseillère et présidente de séance, répond aux questions des personnes présentes dans l'assistance.

**2025-08-340**

**13. Levée de la séance (résolution)**

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la levée de la séance soit prononcée. Il est 20 h 30.

**ADOPTÉE**

Les résolutions ici inscrites sont conformes, sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal de la présente séance de la Ville de Scotstown, lors de sa prochaine séance.

Le maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par lui de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.

**VILLE DE SCOTSTOWN**

\_\_\_\_\_  
Nadine Pesant, Conseillère et mairesse  
Suppléante

\_\_\_\_\_  
Monique Polard, Directrice  
générale